





## **CHARTE ETHIQUE**

## L'éthique au cœur de nos préoccupations!

SOCIETE INCLUSIVE cherche à agir au mieux et en tout temps. Notre priorité est l'inclusion sociale et le bien-être des personnes en situation de handicap. L'engagement de SOCIETE INCLUSIVE est un engagement éthique et responsable.

Les principes Éthiques qui nous guident sont :

- Humanisme : l'Être Humain est la valeur centrale inaliénable de toutes nos actions. Le respect de l'humain est primordial. L'inclusion sociale et le bien-être des personnes en situation de handicap sont notre priorité.
- Neutralité: SOCIETE INCLUSIVE est apolitique et non-confessionnelle, notre action est impartiale. L'accompagnement que nous offrons aux personnes en situation de handicap est déterminé par les seuls besoins. Il est fourni équitablement et sans discrimination.
- Indépendance : dans le respect des lois, SOCIETE INCLUSIVE veille à s'affranchir de tout pouvoir, de toute influence et de toute ingérence dans ses actions.
- Diversité : SOCIETE INCLUSIVE s'engage à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les personnes et les
- Démocratie et Participation : les valeurs démocratiques sont au cœur des processus décisionnels de SOCIETE INCLUSIVE. Chacun peut s'exprimer librement et égalitairement.
- Autonomie et Responsabilisation : les actions de SOCIETE INCLUSIVE visent l'autonomie et la responsabilisation de tous les acteurs, en valorisant les compétences et les ressources de chacun.
- Développement Durable : SOCIETE INCLUSIVE privilégie un système socio-économique respectueux de l'Être Humain et de l'environnement, pour les générations présentes et à venir.
- Transparence: SOCIETE INCLUSIVE s'engage à communiquer une information globale, claire et cohérente sur l'ensemble de ses activités. La transparence est un principe de gestion qui permet à SOCIETE INCLUSIVE d'informer le public, les donateurs et les organes de contrôle sur l'origine et l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

Par ailleurs, notre charte éthique s'inscrit dans la concrétisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment:

- L'ODD 10 : Inégalités réduites
- L'ODD 12 : Consommation et production responsable
- L'ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique
- L'ODD 15 : Vie Terrestre
- L'ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces
- L'ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Par la présente Charte, l'Association SOCIETE INCLUSIVE consent à inscrit ses actions sur le long terme en vue d'impacter positivement et durablement notre société par l'inclusion des personnes en situations de handicap.

Fait à Paris, le 3 Mai 2019

Loukman LANIGNAN

Président



























